

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Sport- und Fitnesskaufmann/ Sport- und Fitnesskauffrau**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de
Agent/agent(e) d'administration du secteur sportif**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Collaboration au développement et à l'élaboration de concepts relatifs à des offres de prestations sportives et autres
- Collaboration à la planification et à la coordination des activités sportives quotidiennes, et mise en place des conditions nécessaires sur le plan technique (appareils sportifs, locaux, emplacements)
- Application de compétences sociales et de communication
- Conception de processus organisationnels et administratifs
- Travail en équipe et en tenant compte des besoins des clients
- Emploi de méthodes relatives à la planification et au contrôle du travail
- Traitement d'opérations de comptabilité et réalisation de calculs
- Utilisation de systèmes d'information et de communication
- Information, conseil et encadrement des membres, des clients et des personnes intéressées
- Observation du marché et élaboration de concepts de marketing
- Génération, analyse et présentation de statistiques
- Traitement de processus de gestion du personnel
- Collaboration lors de la planification, de l'organisation et de la mise en œuvre de manifestations sportives
- Contrôle du maintien des normes de sécurité dans le domaine sportif
- Collaboration à l'administration d'installations sportives
- Acquisition de marchandises et de services

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les agents/agentes d'administration du secteur sportif sont principalement employé(e)s dans des entreprises de fitness et de loisirs comme les centres de fitness et les salles de musculation, par exemple, mais également dans des parcs de loisirs et dans des fédérations sportives, des associations sportives ou les offices des sports.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*) Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 3B</p>	<p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Agent commercial spécialisé (h/f) – Marketing, Agent commercial spécialisé (h/f) Publicité et communication, Gestionnaire d'entreprise (diplôme d'État) (h/f) – Marketing, Gestionnaire d'entreprise (diplôme d'État) (h/f) – Publicité, Gestionnaire d'entreprise (École d'administration et d'économie) (h/f) – Gestionnaire spécialisé (h/f) – Fitness</p>	<p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Agent/agente d'administration du secteur sportif en date du 25.06.2001 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 1262) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 11.05.2001), (BAnz. - Journal des annonces officielles - n° 175a du 18.09.2001)</p>	

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

Examen de fin d'études auprès du service responsable:

1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)
2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé
3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements

Informations supplémentaires

Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général

Durée de la formation : 3 ans.

Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:

Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. **Formation en entreprise et en établissement scolaire/école :** Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.

Vous trouverez de plus amples informations sous:

www.berufenet.arbeitsagentur.de

Centres Nationaux Europass

www.europass-info.de